

## COMMUNIQUE DE PRESSE

N M I I N re oit le la el ntreprise du  
atrimoine ivant



Villevallier, le 17 novembre 2021

La société **FRIGINOX** vient de recevoir le label EPV Entreprise du Patrimoine Vivant, par décision du Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Monsieur Fabien SUDRY, suite à la procédure d'instruction menée par l'Institut National des Métiers d'Art (INMA).

**Unique distinction d'État associée à la reconnaissance des savoir-faire d'exception, le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) souhaite valoriser les entreprises d'excellence française détenant, entre autres, des savoir-faire industriels et artisanaux jugés d'excellence et fabriquant en France.**

Attribué pour une période de cinq ans, ce label rassemble des fabricants partageant une certaine vision des activités qui doivent être celles de leur entreprise : la haute performance de leur métier et de leurs produits, une attention permanente à la formation interne, une démarche innovante techniquement et socialement et une stratégie commerciale dynamique.

**FRIGINOX détient depuis bientôt 50 ans (usine créée en 1973) un haut degré d'excellence dans le domaine de la fabrication de matériels de réfrigération pour l'équipement des cuisines professionnelles.**

Nous rejoignons ainsi un réseau de 1400 entreprises distinguées pour leur savoir-faire.

**C'est une distinction qui récompense le travail quotidien de nos ouvriers qui ont le « goût du travail bien fait » et de la transmission de leur savoir-faire.**

Les entreprises labélisées doivent en effet posséder notamment un savoir-faire rare et notoire. La maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité requiert des compétences particulières qui ne peuvent être acquises par des formations normales. **Le geste professionnel, la technique du geste sont l'objet de la protection offerte par le label.**